

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue mardi le 6 août 2013 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
M. Marcel St- Jacques, conseiller
M. Charles Rondeau, conseiller
M. Paul Gorley, conseiller
Mme Francine Jolivette, conseillère et maire substitut

M. Jim Smith, directeur général/ secrétaire-trésorier

Présence dans la salle : 3 personnes.

Absences motivées : M. Éric Galipeau, conseiller
M. Sylvain J. Forest, conseiller

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R1308-210

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, en plus de garder le point varia ouvert après l'ajout des points suivants :

- 900-1 Camion incendie autopompe- Système de mousse
- 900-2 Chef pompier
- 900-3 Journal la Gatineau- Sollicitation pour une publicité- 35^e anniversaire de l'ASO
- 900-4 Chemin du Quai- Demande de soumission pour la pose d'asphalte

Ordre du jour

0	OUVERTURE DE LA RENCONTRE
----------	----------------------------------

- 0.1 Prière
 - 0.2 Ouverture de la session
 - 0.3 Adoption de l'ordre du jour
 - 0.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 2 juillet 2013
 - 0.5 Suivi au procès-verbal
 - 0.6 Période de questions
-

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

110 CONSEIL MUNICIPAL

- 110-1 Résolution de modification au règlement 2013-308
- 110-2 Commandite pour le tournoi de golf de la fondation du Centre de Santé VG
- 110-3 Festival Images et Lieux- Demande d'aide financière
- 110-4 Autorisation de paiement à François et Jean-Guy Lafontaine
- 110-5 Versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques pour le 911
- 110-6 Chef pompier- rémunération diverse
- 110-7 Tournoi de golf de la CCIM
- 110-8 Règlement n° 2013-310 Taxe d'amélioration locale Chemins Poulin, Tremblay et la Montée des Chênes
- 110-9 Règlement n° 2013-311 Taxe d'amélioration locale Chemin de la Ferme

110-10 Pompiers- Formation RCR, planche dorsale et oxygénothérapie

130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 130-1 Présentation des comptes dus au 31 juillet 2013
- 130-2 Présentation des comptes payés au 31 juillet 2013
- 130-3 Présentation des salaires payés par dépôt direct ou par chèque
- 130-4 Rapport du dg des dépenses engagées au 26 juillet 2013
- 130-5 Caisse populaire – Relevé de compte au 26 juillet 2013
- 130-6 État des activités financières- suivi du budget 2013
- 130-7 Théâtre du Blisse- Rapport des revenus au 27 juillet 2013

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

300 TRANSPORT

- 300-1 Adjudication de contrat pour service de pose d'asphalte de type ESG-14
- 300-2 Adjudication de contrat pour service de pose de traitement de surface double

400 ENVIRONNEMENT

500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES ÂÎNÉS

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE

- 700-1 Projet du complexe sportif- Adjudication d'un contrat pour la fabrication et l'installation d'une bande de patinoire

800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE

- 800-1 Carrefour jeunesse emploi- Rapport d'activités 2012-2013
- 800-2 Fondation Rues Principales- 26^e colloque annuel
- 800-3 MRCVG- Règlement n° 2013-252 concernant la répartition des dépenses relatives au transport adapté pour les municipalités comprises dans le territoire de la MRCVG
- 800-4 Ministère des transports- Subvention programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
- 800-5 Ministère des transports Maniwaki- Accuse réception de notre résolution concernant la traverse de piétons sur la rue principale
- 800-6 Ministère de la Santé et des Services Sociaux- Invitation à participer à la conférence internationale des villes amies des aînés
- 800-7 Ministère des transports- Accuse réception de notre résolution demandant l'installation d'affiches de nom de la municipalité
- 800-8 CSSSVG- Rapport annuel de gestion 2012-2013
- 800-9 Ministère des Transports Gatineau- Accuse réception de notre résolution concernant la traverse de piéton sur la rue principale
- 800-10 Députée Stéphanie Vallée- Accuse réception de notre résolution concernant le plan de gestion du Touladi
- 800-11 Centre d'expertise Hydrique- Rencontre concernant le barrage situé à Blue Sea
- 800-12 Journal la Gatineau- Augmentation des tarifs
- 800-13 Association du bassin versant du Lac Blue Sea- Remerciements
- 800-14 Ministère des transports- Réponse à notre demande d'installation d'affiches
- 800-15 Gado Musique- Offre de services

900 VARIA

1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

1100 LEVÉE DE LA SESSION

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAUX

R1308-211

Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 2 juillet 2013

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

R1308-212

Résolution de modification au règlement n° 2013-308

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté par sa résolution n° R1307-197 le règlement n° 2013-308, règlement décrétant l'exécution de travaux et autorisant un emprunt (pour pouvoir aux dépenses découlant du projet de construction d'un nouveau complexe sportif sur le terrain du centre multiculturel);

CONSIDÉRANT QUE lors de l'étape d'approbation du règlement par le MAMROT, direction des affaires juridiques, madame Stéphanie Turcotte responsable de notre dossier nous demande d'apporter certaines modifications au règlement adopté en ajoutant les dispositions ci-dessous;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 1076 du code municipal du Québec le conseil peut apporter des modifications au règlement adopté par résolution;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyé par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

Que la date de confirmation d'une subvention, dont faisant référence au 3^e ATTENDU du règlement 2013-308, qui est inscrite comme étant le 23 février 2012 soit remplacée par la date du : 17 juillet 2013.

Que l'alinéa suivant soit ajouté à l'article 4 du règlement n° 2013-308 pour en faire partie intégrante, tel qui suit à savoir :

- Aux fins d'acquitter le solde de la dépense, le conseil affecte la somme de 272 312 \$ provenant de la subvention et confirmée par la lettre du 17 juillet 2013.

Que l'article 7 soit ajouté au règlement n° 2013-308 pour en faire partie intégrante, tel qui suit à savoir :

- Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le règlement 2013-308 toutes contributions ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le règlement.
- Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ADOPTÉE

R1308-213

Commandite pour le tournoi de golf de la fondation du Centre de Santé Vallée-de-la-Gatineau

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser une dépense pour l'achat de quatre (4) billets au coût de 50\$ chacun pour assister au souper qui sera tenu lors du tournoi de golf bénéfique de la Fondation du Centre de Santé Vallée-de-la-Gatineau et qui se tiendra le mercredi 28 août 2013 au Club de golf 3 clochers de Maniwaki.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1308-214

Festival Images et Lieux- Demande d'aide financière

CONSIDÉRANT QUE le Festival Images et Lieux (FIL) a fait parvenir à la municipalité une demande d'aide financière visant à amortir les frais de transport scolaire offert à tous les élèves du primaire et du secondaire de la Vallée-de-la-Gatineau dans le cadre d'une activité de visionnement d'un film qui aura lieu durant la semaine du 14 au 22 novembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE ce sont environ une centaine d'élèves de l'école Ste-Croix de Messines qui participeront à cette activité;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer le transport scolaire des élèves de l'école de Messines lors de cette activité, il est nécessaire d'avoir deux autobus;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser une aide financière à la Maison de la Culture dans le cadre du Festival Images et lieux pour le transport scolaire qui sera offert aux élèves de l'école Ste-Croix de Messines lors de l'activité qui sera organisée durant la semaine du 14 au 22 novembre 2013, soit d'une somme de 100\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1308-215

Autorisation de paiement à François et Jean-Guy Lafontaine

Sur une proposition de Paul Gorley,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement de la facture pour l'achat de 4415 T.M. de gravier brute à 1\$ la T.M. aux frères Jean-Guy et François Lafontaine et ce conformément à l'entente convenue entre les deux parties, soit d'une somme de 4415.00\$.

Il est également autorisé de procéder au déboursé de la somme de la redevance applicable relativement au règlement sur les sablières et carrières, d'un montant de .53¢ la TM, soit d'une somme de 2339.95\$, pour une somme totale payable de 6754.95 \$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1308-216

Versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques pour le 911

CONSIDÉRANT QUE l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la Loi

sur la fiscalité municipale et qu'elle doit faire remise de la taxe imposée sur les services téléphoniques aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire que l'Agence fasse plutôt remise directement à l'organisme qui lui offre les services de centre d'urgence 9-1-1 dès que la chose sera possible ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

Que la Municipalité demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser dès que possible, au Groupe CLR, 7200 Boul. Jean XXIII, Trois-Rivières, Qc G9A 5C9, pour et à l'acquit de la municipalité toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la Loi sur la fiscalité municipale qui lui sont dues ;

Que la présente ait un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport mensuellement à la municipalité des sommes ainsi versées.

ADOPTÉE

R1308-217

Chef pompier- demande de remboursement pour rémunération diverse

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le remboursement des heures de présence du chef pompier, monsieur André Galipeau, qui a assisté à diverses rencontres lors du mois de mars 2013 et ce à titre de chef pompier de la municipalité de Messines, tel qu'il apparaît sur la demande de remboursement en date du 1^{er} avril 2013, pour la somme totale de 295.80\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1308-218

Tournoi de golf de la CCIM

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser un paiement pour l'achat de deux billets pour Ronald Cross et Charles Rondeau pour participer au tournoi de golf de la Chambre de commerce et d'industrie de Maniwaki qui se tiendra le mercredi 7 août prochain au Club de golf Algonquin de Messines au coût de 135.00\$ par personne. En conséquence, le déboursé d'une somme de 270.00\$ est autorisé.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1308-219

Règlement n° 2013-310 Taxe d'amélioration locale secteur du chemin Poulin

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter le règlement numéro 2013-310 intitulé « Règlement N° 2013-310 Taxe d'amélioration locale secteur du chemin Poulin (Décrétant une dépense de 121 476.61\$ et un emprunt de 30 370\$ permettant de réaliser des travaux d'amélioration locale sur les chemins Poulin, Tremblay et sur la montée des Chênes).

ADOPTÉE

R1308-220

Règlement n° 2013-311 Taxe d'amélioration locale Chemin de la Ferme

Sur une proposition de Paul Gorley,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter le règlement numéro 2013-311 intitulé « Règlement N° 2013-311 Taxe d'amélioration locale secteur du chemin de la Ferme (Décrétant une dépense de 84 306.75\$ et un emprunt de 21 075\$ permettant de réaliser des travaux d'amélioration locale sur le chemin de la Ferme).

ADOPTÉE

R1308-221

Pompiers- Formation RCR, planche dorsale et oxygénothérapie

CONSIDÉRANT QUE les membres de la brigade d'incendie se retrouvent devant des situations d'urgence et qu'ils sont appelés à poser des actions de premiers soins ou d'entraide lors d'intervention à titre de pompiers;

CONSIDÉRANT QUE pour la sécurité même des membres de la brigade d'incendie, le conseil juge indispensable que tous les membres de la brigade de pompiers de Messines reçoivent un minimum de formation en premier soins;

EN CONSÉQUENCE;

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser la dépense pour la tenue d'un cours en RCR, planche dorsale et oxygénothérapie pour tous les membres de la brigade d'incendie et ce, auprès de l'entreprise Premiers Soins Haute-Gatineau de Maniwaki.

ADOPTÉE

Note : Que la conseillère Francine Jolivette et le chef pompier André Galipeau soient responsables de l'organisation de la formation.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

R1308-222

Adoption de la liste des comptes dus au 31 juillet 2013

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter le rapport des comptes dus tel que déposé et d'autoriser leur paiement pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2013, dont celui-ci représente une somme de 54 587.21\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1308-223

Pour accepter la liste des comptes payés au 31 juillet 2013

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés par chèques et par prélèvements a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter la liste des comptes payés tel que déposée pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2013, dont celle-ci représente la somme de 212 295.75\$ pour 58 chèques fournisseurs émis, la somme de 40 992.80\$ pour 49 prélèvements effectués et ce pour la somme totale de 253 288.55\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1308-224

Pour accepter la liste des salaires payés par dépôt direct ou par chèque

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 22 juin au 26 juillet 2013, dont celle-ci représente la somme de 43 107.95\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1308-225

Rapport du DG des dépenses engagées au 26 juillet 2013

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N° 256-2006, le directeur général/ secrétaire trésorier a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Paul Gorley,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire trésorier tel que déposé, pour la période du 2 juillet au 26 juillet 2013, dont celui-ci représente une somme de 4407.48\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

TRANSPORT

R1308-226

Adjudication d'un contrat pour service de pose d'asphalte de type ESG-14

CONSIDÉRANT QUE le présent appel d'offres a été soumis aux dispositions relatives à l'adjudication des contrats municipaux;

CONSIDÉRANT QUE suite à la période d'appel d'offres la municipalité a reçu cinq soumissions dans le délai prescrit :

	Soumissionnaires	Montant soumissionné incluant les taxes applicables
1	Construction DJL inc.	198 208.02\$
2	Construction Edelweiss	190 767.51\$
3	Asphalte Desjardins inc.	192 174.55\$
4	Michel Lacroix Construction inc.	145 489.59\$
5	130247 Canada inc. Pavage inter cité	182 386.46\$

CONSIDÉRANT QUE suite à une analyse de la plus basse soumission telle que déposée par l'entreprise Michel Lacroix Construction inc. de Maniwaki, nous avons jugé celle-ci conforme à tout point de vue et par conséquent il est recommandé d'attribuer le contrat pour la pose d'asphalte de type ESG-14 au montant soumis;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser l'adjudication d'un contrat de pose d'asphalte de type ESG-14 tel que décrit dans les documents de soumission et soumis par l'entreprise Michel Lacroix Construction inc. de Maniwaki et ce pour la somme de 145 489.59\$ incluant les taxes applicables.

Chemin	Montant
Farley	73284.00\$
Guertin	4592.46\$
Quai	45436.08\$
Montagne	3227.65\$

De plus, il est à noter que les montants pour le chemin Farley et le chemin du Quai proviendront du tecq 2012-2013.

Pour les chemins Guertin et de la montagne, les montants proviendront du budget courant.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1308-227

Adjudication de contrat pour service de pose de traitement de surface double

CONSIDÉRANT QUE le présent appel d'offres a été soumis aux dispositions relatives à l'adjudication des contrats municipaux;

CONSIDÉRANT QUE suite à la période d'appel d'offres la municipalité a reçu trois soumissions dans le délai prescrit :

	Soumissionnaires	Montant soumissionné incluant les taxes applicables
1	Les entreprises Bourget	161 063.19\$
2	Construction DJL inc.	239 721.96\$
3	Sintra inc.	151 266.86\$

CONSIDÉRANT QUE suite à une analyse de la plus basse soumission telle que déposée par l'entreprise Sintra inc. nous avons jugé celle-ci conforme à tout point de vue et par conséquent il est recommandé d'attribuer le contrat pour la pose de traitement de surface double au montant soumis;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Paul Gorley,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser l'adjudication d'un contrat de pose de traitement de surface double tel que décrit dans les documents de soumission et soumis par l'entreprise Sintra inc. et ce pour la somme de 151 266.86\$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

Note : le présent contrat est conditionnel à l'approbation par le MAMROT des règlements d'emprunts numéros 2013-310 et 2013-311.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE

R1308-228

Projet du complexe sportif- Adjudication d'un contrat pour la fabrication et l'installation d'une bande de patinoire

CONSIDÉRANT QUE le présent appel d'offres a été soumis aux dispositions relatives à l'adjudication des contrats municipaux;

CONSIDÉRANT QUE suite à la période d'appel d'offres la municipalité a reçu trois soumissions dans le délai prescrit :

	Soumissionnaires	Montant soumissionné incluant les taxes applicables
1	Permafib	53 377.14\$
2	Distribution Sports Loisirs Inst. Inc	58 110.66\$
3	Omni-Tech Sports	59 327.10\$

CONSIDÉRANT QUE suite à une analyse de la plus basse soumission telle que déposée par l'entreprise Permafib nous avons jugé celle-ci conforme à tout point de vue et par conséquent il est recommandé d'attribuer le contrat pour la fabrication et l'installation d'une bande de patinoire au montant soumis;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser l'adjudication d'un contrat pour la fabrication et l'installation d'une bande de patinoire tel que décrit dans les documents de soumission et soumis par l'entreprise Permafib et ce pour la somme de 53 377.14\$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

Note : le présent contrat est conditionnel à l'approbation par le MAMROT du règlement d'emprunt numéro 2013-308.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

AJOURNEMENT DE LA RÉUNION

Afin que le conseil soit en mesure de prendre une décision éclairée lors des délibérations de la résolution n° R1308-229, le directeur général demande l'ajournement de la réunion le temps de se rendre à son bureau pour valider certaines informations. En conséquence, la conseillère Francine Jolivette propose l'ajournement de la réunion.

REPRISE DE LA RÉUNION

Il est proposé par le conseiller monsieur Charles Rondeau de reprendre l'assemblée à 20h00.

VARIA

R1308-229

Camion incendie Autopompe- Système de mousse

CONSIDÉRANT QUE le service d'incendie municipal inclus dans sa liste de demande budgétaire depuis quelques années une demande d'installation d'un système de mousse FoamPro 2001 sur le camion autopompe qui facilite l'extinction de certains types d'incendies;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'installation d'un système de mousse a été retenue pour l'année 2013, dont le financement de l'unité a été prévu par l'entremise du programme de financement PROFAM;

CONSIDÉRANT QUE la conseillère madame Francine Jolivette demande au conseil de procéder à l'installation d'une unité de mousse tel que convenu;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le dg de procéder à une demande de prix auprès de deux fournisseurs reconnus offrant le service de vente et de pose d'un système de mousse FoamPro 2001 pour le camion autopompe du service d'incendie municipal.

Il est également résolu d'autoriser le dg d'engager une dépense et d'attribuer un contrat au fournisseur offrant le plus bas prix et de procéder à l'installation de l'unité de mousse dans les plus brefs délais, soit d'un montant maximal de 25 000\$, incluant les taxes applicables.

Il est de plus résolu d'autoriser le dg d'entreprendre un financement de la dépense découlant de la présente par le programme PROFAM et en conséquence le maire et le directeur général sont autorisés à signer au nom de la municipalité de Messines tous les documents nécessaires.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal : Le présent contrat est conforme aux dispositions relatives à l'adjudication des contrats municipaux, en ce qui a trait au contrat gré à gré.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1308-230

Journal la Gatineau- Sollicitation d'une publicité pour le 35^e anniversaire de l'ASO

CONSIDÉRANT QUE le mois d'août 2013 marquera le 35^e anniversaire de l'Association de Sauvetage de l'Outaouais (ASO);

CONSIDÉRANT QUE pour se faire le Journal la Gatineau publiera le jeudi 29 août 2013 un encart spécial pour célébrer cet événement, nous y retrouverons photos, reportages et autres;

CONSIDÉRANT QUE le Journal la Gatineau offre à la municipalité, moyennant certains coûts, la possibilité de participer sous forme de publicité sympathique à cet événement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est intéressé à participer à cet événement par le biais d'une pub dans le journal;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Paul Gorley,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser une pub dans le journal la Gatineau le 29 août prochain dans le cadre du 35^e anniversaire de l'ASO, soit une publicité de 1/8 de page au coût de 135\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1308-231

Chemin du Quai- Demande de soumission pour la pose d'asphalte

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adjugé un contrat par sa résolution R1308-226, autorisant la pose d'asphalte de type ESG-14 sur une partie du chemin du Quai;

CONSIDÉRANT QUE le dg informe le conseil que suite à l'adjudication du contrat d'asphalte, qu'il reste des deniers de disponibles dans l'enveloppe budgétaire réservée pour les travaux du chemin du Quai et des sommes non utilisées à ce jour dans le programme du TECQ 2010-2013 pour asphalter la partie du chemin du Quai non visée par la dite résolution du conseil;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de pose d'asphalte sur la partie non visée représentent une dépense supplémentaire de plus de 25 000\$ et de moins de 100 000\$;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

Que la municipalité procède à un appel d'offres par invitation auprès de l'entreprise Michel Lacroix Construction et de l'entreprise Asphalte Desjardins pour les travaux de pose d'asphalte de type ESG-14 sur la partie du chemin du Quai, section qui ne faisait pas l'objet du projet, tel qu'adjugé par la résolution du conseil R1308-226.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA RÉUNION

R1308-232

Levée de l'assemblée

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

De lever l'assemblée régulière à 20h20.

ADOPTÉE

Ronald Cross
Maire

Jim Smith
Directeur général/ secrétaire-trésorier